

L'INPI a détecté une pièce justificative
et a procédé à son retrait dans le document.

100920704

PH/PH/

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,
LE VINGT ET UN MAI

A BELLAC (Haute-Vienne), 34 C rue Pierre Merlin, au siège de l'Office
Notarial, ci-après nommé,

Maître Philippe HOGREL, notaire associé membre de la Société Civile
Professionnelle « Société civile professionnelle Philippe HOGREL et Aurélie
BOISSONNADE, notaires associés », titulaire d'un office notarial dont le siège
est à BELLAC (Haute-Vienne), 34 C, rue Pierre Merlin, identifié sous le numéro
CRPCEN 87029,

A REÇU LE PRÉSENT ACTE CONTENANT TRANSMISSION
UNIVERSELLE DE PATRIMOINE AU PROFIT DE L'ASSOCIÉ UNIQUE :

A LA REQUÊTE DE :

La Société dénommée **LAVERGNE INVESTISSEMENT**, Société à
responsabilité limitée au capital de 500.000 € €, dont le siège est à BLANZAC
(87300), Mon Idée, identifiée au SIREN sous le numéro 499 282 788 et immatriculée
au Registre du Commerce et des Sociétés de LIMOGES.

Représentée aux présentes par Monsieur Jean-Pierre LAVERGNE, son
gérant, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes des statuts ;

LAQUELLE, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes aux termes de
l'assemblée générale ci-après visée, a requis le notaire soussigné d'établir les
présentes relatives à la dissolution de la Société à responsabilité limitée ACMP.

Préalablement, il est exposé ce qui suit :

EXPOSE

CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE CONFONDUE

Constitution

La société dénommée A.C.M.P. a été constituée conformément à la loi par le
requérant, son associé unique suivant acte sous seing privé en date à BLANZAC du 4
septembre 2007.



Forme – Siège

Il s'agit d'une Société à responsabilité limitée dont le siège social est situé à BLANZAC (87300) Monidée.

Immatriculation

La société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LIMOGES et identifiée au SIREN sous le numéro 499.869.717.

Capital social

Le capital social est à ce jour intégralement libéré.

Il s'élève à un montant de dix mille euros (10 000,00 eur), divisé en 1000 parts de chacune dix euros (10,00 eur).

Ce capital est détenu, depuis la constitution, en totalité par la société LAVERGNE INVESTISSEMENT, au capital de cinq cent mille euros (500 000,00 eur), dont le siège est à BLANZAC (87300) Monidée, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LIMOGES et identifiée au SIREN sous le numéro 499282788.

Durée

La durée de la société est de 99 années à compter de son immatriculation intervenue le 10 septembre 2007

Objet

La société a pour objet :

- L'Etude, la construction, de modèles et prototypes pour l'industrie, l'aéronautique et le BPT (Bâtiment et Travaux Public) ;
- la négoce et la location et tout type de machine, matériel et outillage se rattachant à l'industrie, l'aéronautique, et le BTP ;
- l'acquisition, amiable ou par voie d'adjudication, en vue de leur revente de tous biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, à usage d'habitation, industriel, commercial ou agricole ;
- le réaménagement, la reconstruction partielle ou total de ces biens immobiliers ;
- l'acquisition de tous terrains à bâtir, avec ou sans constructions à démolir, à conserver ou à réhabiliter, ainsi que tous droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes desdits immeubles ;
- l'aménagement sur lesdits terrains, de toutes constructions à usage d'habitation, industriel, commercial ou autre en vue de la revente ;
- la vente des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ;
- la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissement ; la pris, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Absence de modification du pacte social

Cette société, par rapport au pacte social original, n'a connu aucune modification.



DISSOLUTION

Aux termes de l'article 17 des statuts susvisés, il a été indiqué en ce qui concerne la dissolution de la société ce qui suit littéralement retranscrit :

La Société est dissoute à l'arrivée du terme statutaire de sa durée, sauf prorogation régulière, ou s'il survient une cause de dissolution prévue par la loi.

Si la Société ne comprend qu'un seul associé personne morale, la dissolution pour quelque cause que ce soit entraîne la transmission universelle du patrimoine à l'associé unique, sans qu'il y ait lieu à liquidation.

Les créanciers de la Société peuvent faire opposition à la dissolution dans le délai de trente jours à compter de la publication de celle-ci. Le Tribunal de commerce saisi de l'opposition peut soit la rejeter, soit ordonner le paiement des créances, soit ordonner la constitution de garanties si la Société en offre et si elles sont jugées suffisantes. La transmission à l'associé unique du patrimoine de la Société et la disparition de la personnalité morale de celle-ci n'interviennent qu'à l'issue du délai d'opposition ou, le cas échéant, lorsque l'opposition a été rejetée en première instance ou que le remboursement des créances a été effectué ou les garanties constituées.

Si la Société comprend un associé personne physique ou plusieurs associés, la dissolution, pour quelque cause que ce soit, entraîne sa liquidation. Cette liquidation est effectuée dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de son ouverture.

La liquidation est faite par le ou les gérants alors en fonction à moins qu'une décision collective ne désigne un autre liquidateur.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif même à l'amiable et acquitter le passif. Il peut être autorisé par les associés à continu

CECI EXPOSE, il est passé à la transmission universelle de patrimoine en ce qui concerne les éléments soumis à la publicité foncière.

TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE AU PROFIT DE L'ASSOCIE UNIQUE

Le projet de dissolution de la société désignée dans l'exposé qui précède a fait l'objet d'une décision de l'associé unique de la société confondue le 20 décembre 2023, régulièrement mentionnée au registre des délibérations de cette société.

Cette décision a autorisé, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil, la dissolution anticipée de la société à compter du 30 juin 2023, et la transmission universelle de son patrimoine à la société LAVERGNE INVESTISSEMENTS, dite confondante, sans qu'il y ait lieu à liquidation.

Elle a donné pouvoir au requérant aux présentes à l'effet de souscrire la présente déclaration, passer et signer tous actes et généralement faire le nécessaire.

Une copie certifiée conforme de la délibération est demeurée annexée.

EVALUATION COMPTABLE - OBLIGATIONS

Les éléments d'actif et de passif de la société confondue seront repris dans la comptabilité de la société confondante pour leur valeur comptable.

La différence entre l'actif net de la société confondue et la valeur comptable dans les livres de la société confondante des actions de la société dont elle est propriétaire constituera, le cas échéant, un mali de fusion.

Il est convenu que les opérations effectuées depuis la date de la décision unique sont réputées, tant pour ce qui concerne l'actif que le passif, avoir été accomplies pour le compte de la société confondante.



Les comptes de la société confondue utilisés pour établir la comptabilité de l'opération sont ceux arrêtés à la date du 30 juin 2023, date de clôture du dernier exercice social, par le cabinet comptable ALIENOR COMPTABILITE CONSEILS.

Tous les exercices sociaux de la société en cause ont été régulièrement clôturés et approuvés par ses assemblées générales extraordinaires dans les délais de droit et ont fait l'objet des publicités légales, ainsi déclaré par le Gérant.

IMMOBILIER

A BLANZAC (HAUTE-VIENNE) 87300 Les gâtines.

Diverses parcelles en nature pré.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
B	1587	les gâtines	00 ha 00 a 99 ca	pré
B	1590	les gâtines	00 ha 24 a 51 ca	pré
B	1776	les gâtines	00 ha 21 a 44 ca	pré
B	1778	les gâtines	00 ha 40 a 44 ca	pré
B	1781	les gâtines	00 ha 08 a 59 ca	pré

Total surface : 00 ha 95 a 97 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

EFFET RELATIF

Acquisition suivant acte reçu par Maître HOGREL notaire à Bellac le 6 janvier 2015, publié au service de la publicité foncière de LIMOGES 1 le 4 février 2015, volume 2015P, numéro 208.

PROPRIETE-JOUISSANCE

Le bénéficiaire est propriétaire des biens immobiliers à compter de ce jour, il en a eu la jouissance à compter du jour fixé par la décision susvisée.

CONDITIONS GENERALES DE LA TRANSMISSION DE TERRAIN

Conditions :

La transmission est effectuée sous les charges et conditions ordinaires, de fait et de droit en pareille matière, et, notamment, sous celles suivantes à charge du bénéficiaire, savoir :

1° - Il prendra le **BIEN** dont il s'agit dans l'état où il se trouve actuellement, sans recours contre la société confondue, à raison du mauvais état du sol et du sous-sol, soit pour raison de défaut d'alignement, vices cachés, soit enfin, pour erreur dans la désignation ou de la superficie sus-indiquée, la différence de mesure, en plus ou en moins devant faire le profit ou la perte du bénéficiaire de la transmission.

2° - Il souffrira les servitudes passives, apparentes ou occultes, continues ou discontinues qui pourront grever le **BIEN** au jour de l'entrée en jouissance, sauf à s'en défendre et à profiter de celles actives, le tout, s'il en existe.

À ce sujet, la société confondue déclare qu'elle n'a créée ni conférée aucune servitude pouvant grever le **BIEN** et, qu'à sa connaissance, il n'existe pas d'autres servitudes ou obligations que celles le cas échéant relatées ci-après, ou celles résultant de la situation naturelle des lieux, de la Loi, des règlements d'urbanisme, des anciens titres de propriété.

3° - Il acquittera, à compter du jour de l'entrée en jouissance, les impôts et contributions et autres de toute nature auxquels le **BIEN** dont il s'agit est et pourra être assujéti, ainsi que tous abonnements éventuellement, le tout de manière que la société confondue ne soit ni inquiétée ni recherchée à ce sujet.

État hypothécaire :

Le **BIEN** dont il s'agit est libre de toute inscription, ainsi justifié.

TRANSMISSION A ASSOCIE UNIQUE – ABSENCE D'OPPOSITION

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code civil, la transmission s'effectuant au profit d'un associé unique, les créanciers de la société confondue ont bénéficié d'un droit d'opposition d'une durée de 30 jours de la publication dans un support d'annonces légales de la décision de dissolution sans liquidation.

Cette publication a eu lieu le 4 janvier 2024 ainsi qu'il résulte du justificatif annexé.

L'élection de domicile pour les éventuelles oppositions a été fixée au Tribunal de Commerce de Limoges.

Aucune opposition n'a été formulée dans le délai sus indiqué au domicile élu.

TRANSMISSION A ASSOCIE UNIQUE – CAUTION

L'associé unique est informé qu'en vertu des dispositions du second alinéa de l'article 2318 du Code civil, toutes les obligations issues d'un cautionnement sont transmises.

ENREGISTREMENT - PUBLICITE FONCIERE

Le présent acte sera soumis à la formalité fusionnée de publicité foncière au service de la publicité foncière de LIMOGES 2EME.

Pour la perception de la taxe de publicité foncière proportionnelle de l'article 678 du Code général des impôts et la contribution de sécurité immobilière, le bien est évalué à TRENTE-HUIT MILLE EUROS (38 000,00 EUR).

TAXE DE PUBLICITE FONCIERE

			Montant à payer (€)
38 000,00	x 0,70%	=	266,00
266,00	x 2,14%	=	6,00
TOTAL			272,00

CONTRIBUTION DE SECURITE IMMOBILIERE

En fonction des dispositions de l'acte à publier au fichier immobilier, la contribution de sécurité immobilière représentant la taxe au profit de l'État telle que fixée par l'article 879 du Code général des impôts s'élève à la somme :

Type de contribution	Assiette (€)	Taux	Montant (€)
Contribution proportionnelle taux plein	38 000,00	0,10%	38,00

POUVOIRS - PUBLICITE FONCIERE

Pour l'accomplissement des formalités de publicité foncière ou réparer une erreur matérielle telle que l'omission d'une pièce annexe dont le contenu est relaté aux présentes, les parties agissant dans un intérêt commun donnent tous pouvoirs nécessaires à tout notaire ou à tout collaborateur de l'office notarial dénommé en tête des présentes, à l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires ou rectificatifs pour mettre le présent acte en concordance avec tous les documents hypothécaires, cadastraux ou d'état civil.



T V A – TRANSMISSION D'UNE UNIVERSALITE DE BIENS

Conformément aux dispositions de l'article 257 bis du Code général des impôts, les présentes s'analysant en la transmission d'une universalité de biens entre deux redevables de la taxe sur la valeur ajoutée sont dispensées de ladite taxe.

REGIME FISCAL DE LA SOCIETE

La société dont il s'agit est soumise à l'impôt sur les sociétés.

PLUS-VALUES

L'associé unique, compte tenu de la soumission de la société à l'impôt sur les sociétés, déclare opter pour le régime de faveur tel qu'il est fixé par les articles 115 et 210 A du Code général des impôts.

L'option au bénéfice des dispositions de l'article 210 A impose de :

- Calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont apportées d'après la valeur qu'elles avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures comptable de la société cessionnaire.
- Réintégrer dans ses bénéfices imposables les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. La réintégration des plus-values est effectuée par parts égales sur une période de quinze ans pour les constructions et les droits qui se rapportent à des constructions ainsi que pour les plantations et les agencements et aménagements des terrains amortissables sur une période au moins égale à cette durée ; dans les autres cas, la réintégration s'effectue par parts égales sur une période de cinq ans. Lorsque le total des plus-values nettes sur les constructions, les plantations et les agencements et aménagements des terrains excède 90 % de la plus-value nette globale sur éléments amortissables, la réintégration des plus-values afférentes aux constructions, aux plantations et aux agencements et aménagements des terrains est effectuée par parts égales sur une période égale à la durée moyenne pondérée d'amortissement de ces biens. Toutefois, la cession d'un bien amortissable entraîne l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'a pas encore été réintégrée. En contrepartie, les amortissements et les plus-values ultérieurs afférents aux éléments amortissables sont calculés d'après la valeur qui leur a été attribuée lors de l'apport.
- Inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée. À défaut, elle doit comprendre dans ses résultats de l'exercice au cours duquel intervient l'opération le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée.

ADMINISTRATION FISCALE

Dans les quarante-cinq jours suivant la publication dans un support d'annonces légales, la société confondue fera connaître à l'administration fiscale, en application de l'article 201 du Code général des impôts la date effective de la cession ainsi que l'identité et le siège de la société confondante.

DEPOT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE VIA LE GUICHET UNIQUE

Conformément aux prescriptions légales et réglementaires, le justificatif de l'insertion légale ainsi qu'une copie authentique des présentes seront déposés au greffe du tribunal de commerce de LIMOGES, auprès duquel la société est immatriculée par l'intermédiaire du guichet unique, tous pouvoirs étant donnés à tout

porteur de la copie authentique du présent acte en vue de l'accomplissement de cette formalité.

DECLARATIONS - ENGAGEMENTS

La personne requérante réitère comme exactes les déclarations faites aux présentes, et déclare en outre que la société n'est pas actuellement en état de règlement ou liquidation judiciaire ou cessation de paiement ainsi qu'il résulte d'un extrait K bis délivré le 13 mai 2024 et annexé.

Le bénéficiaire pourra :

- arrêter la situation des éléments d'actif et de passif de la société confondue transmis à la société confondante ;
- s'assurer du règlement du passif fiscal, social, et des dettes existantes dans le cadre de son activité ;
- procéder au recouvrement des créances exigibles ;
- effectuer toutes les significations qui pourraient s'avérer nécessaires concernant les biens et valeurs compris dans la transmission universelle du patrimoine ;
- représenter la société confondue en justice, la représenter auprès de toutes les administrations ainsi que dans toutes les procédures.

Le représentant de la société confondante déclare pour le compte de celle-ci reprendre les engagements et obligations contractés par la société confondue envers les tiers ainsi que les droits dont elle bénéficiait.

ELECTION DE DOMICILE

Pour les formalités, domicile est élu au siège de l'office notarial dénommé en tête des présentes.

FRAIS

Les frais, droits et honoraires du présent acte et ceux qui en seront la suite et la conséquence sont à la charge de la société.

CERTIFICATION D'IDENTITE

Le notaire soussigné certifie que l'identité complète des parties dénommées dans le présent document telle qu'elle est indiquée en tête des présentes à la suite de leur nom ou dénomination lui a été régulièrement justifiée.

MENTION SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'Office notarial traite des données personnelles concernant les personnes mentionnées aux présentes, pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes.

Ce traitement est fondé sur le respect d'une obligation légale et l'exécution d'une mission relevant de l'exercice de l'autorité publique déléguée par l'Etat dont sont investis les notaires, officiers publics, conformément à l'ordonnance n° 45-2590 du 2 novembre 1945.

Ces données seront susceptibles d'être transférées aux destinataires suivants :

- les administrations ou partenaires légalement habilités tels que la Direction Générale des Finances Publiques, ou, le cas échéant, le livre foncier, les instances notariales, les organismes du notariat, les fichiers centraux de la profession notariale (Fichier Central Des Dernières Volontés, Minutier Central Electronique des Notaires, registre du PACS, etc.),



- les offices notariaux participant ou concourant à l'acte,
- les établissements financiers concernés,
- les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales,
- le Conseil supérieur du notariat ou son délégataire, pour la production des statistiques permettant l'évaluation des biens immobiliers, en application du décret n° 2013-803 du 3 septembre 2013,
- les organismes publics ou privés pour des opérations de vérification dans le cadre de la recherche de personnalités politiquement exposées ou ayant fait l'objet de gel des avoirs ou sanctions, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces vérifications font l'objet d'un transfert de données dans un pays situé hors de l'Union Européenne et encadré par la signature de clauses contractuelles types de la Commission européenne, visant à assurer un niveau de protection des données substantiellement équivalent à celui garanti dans l'Union Européenne.

La communication de ces données à ces destinataires peut être indispensable pour l'accomplissement des activités notariales.

Les documents permettant d'établir, d'enregistrer et de publier les actes sont conservés 30 ans à compter de la réalisation de l'ensemble des formalités. L'acte authentique et ses annexes sont conservés 75 ans et 100 ans lorsque l'acte porte sur des personnes mineures ou majeures protégées. Les vérifications liées aux personnalités politiquement exposées, au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme sont conservées 5 ans après la fin de la relation d'affaires.

Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, les personnes peuvent demander l'accès aux données les concernant. Le cas échéant, elles peuvent demander la rectification ou l'effacement de celles-ci, obtenir la limitation du traitement de ces données ou s'y opposer pour des raisons tenant à leur situation particulière. Elles peuvent également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données personnelles après leur décès.

L'Office notarial a désigné un Délégué à la protection des données que les personnes peuvent contacter à l'adresse suivante : cil@notaires.fr.

Si les personnes estiment, après avoir contacté l'Office notarial, que leurs droits ne sont pas respectés, elles peuvent introduire une réclamation auprès d'une autorité européenne de contrôle, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés pour la France.

DONT ACTE sans renvoi

Généré en l'office notarial et visualisé sur support électronique aux lieu, jour, mois et an indiqués en en-tête du présent acte.

Et lecture faite, les parties ont certifié exactes les déclarations les concernant, avant d'apposer leur signature manuscrite sur tablette numérique.

Le notaire, qui a recueilli l'image de leur signature, a lui-même apposé sa signature manuscrite, puis signé l'acte au moyen d'un procédé de signature électronique qualifié.



M. LAVERGNE Jean-Pierre agissant en qualité de représentant a signé à BELLAC le 21 mai 2024	
et le notaire Me HOGREL PHILIPPE a signé à BELLAC L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE VINGT ET UN MAI	

2

A.C.M.P

**Société à responsabilité limitée au capital de 10000 €,
BLANZAC (87300), Monidée,
RCS LIMOGES - SIREN numéro 499869717**

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,

Le VINGT DÉCEMBRE

A BLANZAC

Au siège social de la société ci-après nommée,

La société dénommée LAVERGNE INVESTISSEMENT, Sarl au capital de 500.000 euros, dont le siège social est à est BLANZAC, Mon idée, immatriculée au RCS de LIMOGES et identifiée au SIREN sous le numéro 499.282.788,

Représentée par Monsieur Jean-Pierre LAVERGNE, agissant en qualité de gérant,

Seule associée de la Sarl A.C.M.P., comme détenant les 1.000 parts formant le capital social,
A décidé ce qui suit :

1°) Dissolution anticipée de la société à compter 30 juin 2023.

Conformément à l'article 17 des statuts, la Société ne comprenant qu'un seul associé, la dissolution entrainera la transmission universelle du patrimoine au profit de l'associé unique, sans qu'il y ait lieu à liquidation.

2°) Monsieur Jean-Pierre LAVERGNE disposera de tous les pouvoirs pour effectuer toutes les formalités nécessaires, notamment par l'intermédiaire du guichet unique, et signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la ou des résolutions prises.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le représentant de l'Associé unique.



ATTESTATION DE PARUTION

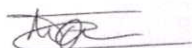
Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce :	CF155635, N°228432
Nom du support :	L'Abeille / Le Nouvelliste 87
Département :	87
Date de parution :	04/01/2024
Parution :	120,60 € HT
Frais de justificatifs :	3,90 € HT
Montant TVA :	24,90 €
Total TTC :	149,40 €

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Fait le 20 Décembre 2023

La Directrice Générale de Centre France Publicité



Marylène GUERARD

La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des supports concernés.

Centre France Pub. est habilité à attester des parutions prévues dans le support précité. Centre France Pub. s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente. Conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les supports d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale : www.actulegales.fr.

Nous
contacter...

L'Abeille-Le Nouvelliste
15, rue Lucien-Dumas - 87200 Saint-Junien
Nicole Chauvet
Tél. 07 72 45 66 92
E-mail : legales@labeillelenouvelliste.fr

Annonces légales

COMMUNE DE ROCHECHOUART

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique portant sur la révision alléguée n°6 du PLU

Par arrêté n°2023 282 du 14 décembre 2023 Madame le Maire de la commune de Rochechouart a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision alléguée n°6 du plan local d'urbanisme.

La personne responsable de la révision alléguée n°6 du PLU est la commune de Rochechouart représentée par son Maire, M. ALMOSTER RODRIGUES Anne Marie et dont le siège administratif est situé place du château 87600 ROCHECHOUART.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera le PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

A cet effet, le Vice-Président du tribunal administratif de Limoges a désigné M. ROTZER Fabien en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Rochechouart, place du château 87600 ROCHECHOUART du 15 janvier 2024 au 16 février 2024 inclus, soit pendant 33 jours. Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie les :

- 15/01/2024 de 09 h 00 à 12 h 00
- 03/02/2024 de 09 h 00 à 12 h 00
- 16/02/2024 de 14 h 00 à 17 h 00

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site www.rochechouart.com et à la mairie de Rochechouart aux jours et heures habituels d'ouverture du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h. La Mairie est fermée les samedis après-midi, les dimanches et jours fériés.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :

- soit sur le registre d'enquête,
- soit les adresser, avec la mention : Objet : PLU, par courrier postal à : mairie de Rochechouart à l'attention de M. ROTZER Fabien, commissaire enquêteur, place du château 87600 ROCHECHOUART ou par courrier électronique à enquetes-publiques@rochechouart.com

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- le projet de PLU arrêté complété le cas échéant par une étude d'impact, une évaluation environnementale ou à défaut des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête et le bilan de la concertation,
- les avis émis sur le projet de PLU,
- la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont elle s'insère dans la procédure administrative.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Rochechouart où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Dès la publication de l'arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au Maire et à ses fins, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

Fait à Rochechouart, le 14 décembre 2023

Le Maire

Anne-Marie ALMOSTER RODRIGUES

A.C.M.P.

Sarl au capital de 10.000 euros
Monnaie
87300 BLANZAC
RCS LIMOGES 499.869.717

DISSOLUTION

Le 20/12/2023, l'associé unique a décidé la dissolution, sans liquidation, de la société, en entraînant la transmission universelle du patrimoine à celui-ci, savoir la société LAVERGNE INVESTISSEMENT, Sarl au capital de 500.000 euros, dont le siège est à BLANZAC (87300) Monnaie, RCS LIMOGES 499.288.788, conformément aux termes de l'article 1844-3alinéa 3 du Code civil et de l'instruction fiscale 4-1-03n° 118 du 07/07/03.

Les créanciers peuvent former opposition dans les 30 jours de la présente publication au Tribunal de Commerce de LIMOGES.

Pour avis.

SCI VAREILLE CF

Forme : SCI au capital de 2000 euros
Siège social : 145 route de Bellac
87100 LIMOGES
47786246 RCS de Limoges

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes de l'AGE en date du 15 décembre 2023, les associés ont décidé, à compter du 15 décembre 2023 :

- d'étendre l'objet social aux activités de : prise de participations au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles, et la gestion de ces participations ; l'acquisition et la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placements ;
- transférer le siège social du 145 route de Bellac - 87100 LIMOGES, au 141 rue de Bellac - 87100 LIMOGES.

Les articles 3 et 4 des statuts ont été modifiés. Mention sera portée au RCS de Limoges.

Pour avis

Axe Experts

19 Av. de Landouge - 87100 LIMOGES
Tél. : 05-55-11-00-70

SCI HF

Au capital de 1 000 euros
Siège social : 7 rue Guillaume Dupuytren
87000 LIMOGES
817 524 937 RCS LIMOGES

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Le 20/12/2023, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé en qualité de Liquidateur la société JANUS, immatriculée au RCS de LIMOGES sous le numéro 523 860 179, et fixé le siège de liquidation au siège social.

Modification au RCS de LIMOGES.

Pour avis

Axe Experts

19 Av. de Landouge - 87100 LIMOGES
Tél. : 05-55-11-00-70

WKS

SARL en liquidation
Au capital de 1 000 €
Siège social : LD DT LA MADELAINE
87140 THOURON
908 478 530 RCS LIMOGES

AVIS DE LIQUIDATION

Par décision de l'Assemblée générale du 16/10/2023, il a été décidé d'approuver le compte définitif de liquidation, de décharger Monsieur Alain WASSER, demeurant LIEU DT LA MADELAINE 87140 THOURON de son mandat de liquidateur, de donner à ce dernier quittance de sa gestion et de constater la clôture de la liquidation à compter du 30/09/2023. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de LIMOGES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Modification au RCS de LIMOGES.

Pour avis

Axe Experts

19 Av. de Landouge - 87100 LIMOGES
Tél. : 05-55-11-00-70

SARL RODAR

Au capital de 79 000 euros
Siège social : 16 - 18 rue du Général
du Bessol - 87100 LIMOGES
531 640 423 RCS LIMOGES

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Par décision de l'Assemblée générale du 21/12/2023, il a été décidé la dissolution de la société, de nommer en qualité de Liquidateur Mr ROMEA Guillaume demeurant 12 rue de l'ancienne Poste - 87510 ST JOUVENT, et de fixer le siège de liquidation au 12 rue de l'ancienne Poste - 87510 ST JOUVENT où seront également notifiés actes et documents. Dépot des actes et pièces relatifs à la liquidation au GTC de LIMOGES.

Modification au RCS de LIMOGES.

Pour avis

AVIS DE CONSTITUTION

Acte constitutif : acte sous seing privé en date du 20/12/2023

Forme : Société à responsabilité limitée unipersonnelle (EURL)

Dénomination : ROBERT.

Appel : numéraire

Capital social : 1.000,00 €

Siège social : 18 rue d'Antony 87000 LIMOGES.

Objet Social : Toutes opérations de débrass, vide maisons

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de LIMOGES

Gérance associée unique : Monsieur Paul-Edouard, Hippolyte, Loïc, Henry, Jean de BLÉTEREIE, étudiant, demeurant à LIMOGES (Haute-Vienne) 18 rue d'Antony, collabitateurs.

ALU-CONCEPT

Société par actions simplifiée

au capital de 1 500 euros

Siège social : 18 RUE LESAGE

87000 LIMOGES

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué en date du 20/12/2023, pour une durée de 99 ans une société par actions simplifiée dénommée ALU-CONCEPT, au capital de 1 500 euros, ayant pour objet : La conception, la fabrication, le développement et la vente de rayonnages métalliques, de mobilier de bureau, d'éléments de stockage, de rangement, d'ornement, etc.

Le président est la société RDP GROUP, sise 18 rue Lesage à Limoges, immatriculée au RCS LIMOGES sous le numéro 892 887 290 représentée par Monsieur Damien RIBIERE.

Les DG sont Monsieur Sébastien DEMARETZ domicilié 15d route de Thauraud 87700 SAINT-PIERRE SOUS AIXE ; et la société CRID, sise 23 rue Jean Jaures à Limoges, immatriculée au RCS LIMOGES sous le numéro 423 107 952 représentée par Monsieur Sébastien JOUANNAUD.

Pour avis.

EN HAUTE-VIENNE et partout en France

Nous vous proposons

- Nos conseils
- Notre aide pour rédiger une annonce
- La rédaction de votre texte
- L'envoi de justificatifs

MAXENCE

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 7, rue Denfert-Rochereau
87300 BELLAC
750 618 001 RCS LIMOGES

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes d'une délibération en date du 30 Novembre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités de : traîner et plats à emporter, location d'hébergements touristiques ; et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,
- de transférer le siège social du 7, rue Denfert-Rochereau, 87300 BELLAC au 6 Rue des Bois, 87510 NIEUL à compter du 30 Novembre 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

VAREILLE

AUTOMOBILE
SARL au capital de 15.000 euros
Siège social : 145 route de Bellac
87100 LIMOGES
421551647 RCS Limoges

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes d'une décision en date du 20 décembre 2023, l'associé unique a décidé de :

- transférer le siège social du 145 route de Bellac - 87100 LIMOGES, au 141 rue de Bellac - 87100 LIMOGES à compter rétroactivement du 15 décembre 2023 ;
- d'augmenter le capital social pour le porter de 15.000 euros à 212.400 euros. Les articles 4, 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Mention sera portée au RCS de Limoges.

Pour avis

SAS FC2D

Forme : SAS
Capital social : 10000 euros
Siège social : 1 Allée DE MAISON ROUGE
87410 LE PALAIS-SUR-VIENNE
82360135 RCS de Limoges

CHANGEMENT DE PRESIDENT

Aux termes de l'AGO en date du 18 octobre 2023, à compter du 18 octobre 2023, les actionnaires ont décidé de nommer en qualité de président Bt INFO SAS, sise 5 Impasse de la Croix Brisée, 28130 Vermonville, immatriculé au greffe de Chartres sous le numéro 90829794, en remplacement de Céline PA-ROUTEAUD.

Mention sera portée au RCS de Limoges.

AVIS DE DISSOLUTION

La société dénommée POOL RENOV' Société à responsabilité limitée en liquidation Au capital social de 1.800,00 euros Dont le siège social est à SAINT-HILAIRE-BONNEVAL (87260) 6 chez Fringant

799167135 RCS LIMOGES

Par décision du 20 décembre 2023 l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter du 31 décembre 2023. Monsieur Nicolas VIAUD demeurant à SAINT-HILAIRE-BONNEVAL (87260) 6 chez Fringant a été nommé en qualité de liquidateur.

Le siège de liquidation est fixé à SAINT-HILAIRE-BONNEVAL (87260) 6 chez Fringant

Mention en sera faite au greffe du tribunal de commerce de LIMOGES.

Pour avis

Le liquidateur

Par ASSP en date du 22/12/2023, il a été constitué une SASU dénommée :

DP21

Siège social : 14 Le Puytrain 87800 MEILHAC

Capital : 1000 € Objet social : Toutes activités de prestation de services spécialisées dans la rénovation et la gestion technique du bâtiment et de la domotique. Vente et pose de tous types de matériaux liés à ces activités. Président : M. POULLIER David demeurant 14, Le Puytrain 87800 MEILHAC élu pour une durée illimitée

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires

sous réserve d'accord du Président de la Société. Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de LIMOGES.

ELV ELECTRICITE

SARL unipersonnelle au capital de 1000 €

Siège Social : 12 route du LAC 87710 ST JOUVENT

790563076 RCS de LIMOGES

Par AGE du 28/12/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 31/12/2023. M. GRIMAUD Olivier 12 route du LAC 87710 ST JOUVENT a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social. Mention au RCS de LIMOGES

Pour avis

SALON RAPHAEL

NAVARRE

Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros
Siège social : 3, place du Poids Public
87000 LIMOGES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 décembre 2023,

il a été constituée une société à responsabilité limitée :

Dénomination sociale : SALON RAPHAEL NAVARRE

Capital : 2 000 € divisé en 200 parts sociales d'un montant de 10 € chacune, entièrement souscrites et libérées en totalité.

Siège : 3, place du Poids Public - 87000 LIMOGES.

Objet : Toutes prestations dans le domaine de la coiffure, achat et vente des produits cosmétiques.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Gérance : Monsieur Raphaël NAVARRE, demeurant à LIMOGES (87) - 10, rue des Alois et Monsieur Christian NAVARRE, demeurant 11, rue Paul Bert à CHEMIN DE LA CHAPELLE, 87240 AMBAZAC.

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés : la société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Limoges.

Pour avis et mention,

La gérance.

BS SERVICES

Société par actions simplifiée au capital de 540 euros
Siège social : 4 CHEMIN DE LA CHAPELLE, 87240 AMBAZAC

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée à LIMOGES en date du 18 décembre 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : BS SERVICES

Siège : 4 CHEMIN DE LA CHAPELLE, 87240 AMBAZAC.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 540 euros

Objet : Les travaux de maçonnerie, plâtrerie, isolation phonique et thermique, d'électricité, de plomberie, de revêtements de sols, d'aménagements intérieurs et d'aménagements extérieurs ;

Président : Monsieur SLIMANE BENNTA, demeurant 4 chemin de la chapelle, 87240 AMBAZAC

Directeur général : Madame JESSICA LASSERRE, demeurant 4 chemin de la chapelle 87240 AMBAZAC

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LIMOGES (87).

POUR AVIS

Le Président

Par acte ssp en date de 21/12/2023, il a été constituée une SASDénomination :

PAUCOS PROD SOLAIRE

Siège Social : 36, Bois Raynaud 87700 ST MARTIN LE VIEUXCapital : 6000 €Activités principales : Exploitation d'installations solaires photovoltaïques destinées à produire et vendre de l'électricité ainsi que toutes activités connexes et annexes - La gestion et la location des biens immobiliers - La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription au rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location-géranceDurée : 99 ansPrésident : M. PAJOT Dorien 36, Bois Raynaud 87700 ST MARTIN LE VIEUXCession d'actions : Libre entre associés soumise à agrément dans les autres casExercice du droit de vote : Une action équivaut à une voixImmatriculation au RCS de LIMOGES

799167135 RCS LIMOGES

Par décision du 20 décembre 2023 l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter du 31 décembre 2023. Monsieur Nicolas VIAUD demeurant à SAINT-HILAIRE-BONNEVAL (87260) 6 chez Fringant a été nommé en qualité de liquidateur.

Le siège de liquidation est fixé à SAINT-HILAIRE-BONNEVAL (87260) 6 chez Fringant

Mention en sera faite au greffe du tribunal de commerce de LIMOGES.

Pour avis

Le liquidateur

ELEUSIS ASSURANCES

SAS au capital de 1 500 €
Siège social : 19 boulevard Victor Hugo
87000 LIMOGES
RCS LIMOGES 842 091 704

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

L'assemblée générale extraordinaire du 07/12/2023 a décidé le transfert du siège social à compter du 07/12/2023 et de modifier l'article 3 des statuts comme suit :

- Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au 19 boulevard Victor Hugo, 87000 LIMOGES.

- Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 3 bis rue de la Mauvendièrre, 87000 LIMOGES.

L'inscription modificative sera portée au RCS LIMOGES tenue par le greffe du tribunal.

Frédéric PASQUES

LES TEXTES & PHOTOS DES ASSOCIATIONS OU DES PARTICULIERS DOIVENT PARVENIR À LA REDACTION DE L'ABEILLE-LE NOUVELLISTE LE LUNDI AVANT 17 H à : redaction@labeillelenouvelliste.fr

SAS ALIENOR COMPTABILITE CONSEILS

Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables
Région Nouvelle-Aquitaine

 Sommaire

1. Etats de synthèse des comptes	2
Attestation d'Expert Comptable	4
Bilan actif	5
Bilan passif	6
Compte de résultat	7
Compte de résultat (suite)	8
2. Détail des comptes	9
Bilan détaillé	10
Compte de résultat détaillé	14
3. Liasse fiscale	17

ETATS FINANCIERS**2023**

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Etats de synthèse des comptes

P

p

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SARL ACMP relatifs à l'exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 16 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	42 357
Chiffre d'affaires	
Résultat net comptable (Perte)	-348

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Château-Garnier

Le 29/09/2023

Jean-Paul MESMIN
Directeur de Bureau Associé

Dominique DEBREYER
Expert-Comptable

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/06/2023	Net 30/06/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	38 000		38 000	38 000
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	2		2	384
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	4 354		4 354	6 642
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	42 357		42 357	45 026
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	42 357		42 357	45 026
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/06/2023	30/06/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-27 391	-21 261
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-348	-6 130
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-16 739	-16 391
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	7 225	7 225
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45	2 367
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	51 825	51 825
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	59 095	61 417
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	42 357	45 026
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	59 095	61 417
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	30/06/2023	30/06/2022
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				6 885
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net				6 885
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				1
Total produits d'exploitation (I)				6 885
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				6 885
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			73	2 599
Impôts, taxes et versements assimilés			275	294
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				7 650
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges				136
Total charges d'exploitation (II)			348	17 564
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-348	-10 678
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V-VI)				
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-348	-10 678

Compte de résultat (suite)

	30/06/2023	30/06/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		55 530
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		55 530
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		50 981
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		50 981
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		4 549
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)		62 415
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	348	68 545
BENEFICE OU PERTE	-348	-6 130
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

ETATS FINANCIERS**2023****Période du 01/07/2022 au 30/06/2023**

Détail des comptes

p

Bilan détaillé

ACTIF

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/06/2023	Net 30/06/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
370000 - Stocks de marchandises	38 000,00		38 000,00	38 000,00
	38 000,00		38 000,00	38 000,00
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances				
445860 - Tva sur factures non parvenues	2,48		2,48	384,31
	2,48		2,48	384,31
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
512180 - Banque - Crédit Mutuel	4 354,29		4 354,29	6 641,97
	4 354,29		4 354,29	6 641,97
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	42 356,77		42 356,77	45 026,28
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	42 356,77		42 356,77	45 026,28

Bilan détaillé

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/06/2023	Net 30/06/2022
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan détaillé

PASSIF

	30/06/2023	30/06/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital		
101300 - Capital souscrit-appelé, versé	10 000,00	10 000,00
	10 000,00	10 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
106100 - Réserve légale	1 000,00	1 000,00
	1 000,00	1 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
110000 - Report à nouveau (solde créditeur)	-27 390,53	-21 260,98
	-27 390,53	-21 260,98
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-348,08	-6 129,55
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-16 738,61	-16 390,53
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
451100 - Associés lavergne investissement	7 225,14	7 225,14
	7 225,14	7 225,14
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
408100 - Fournisseurs - fact. non parvenues	45,34	2 366,77
	45,34	2 366,77
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
467200 - Créancier LAVERGNE J-Pierre	51 824,90	51 824,90
	51 824,90	51 824,90
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	59 095,38	61 416,81
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	42 356,77	45 026,28

Bilan détaillé

	30/06/2023	30/06/2022
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	59 095,38	61 416,81
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat détaillé

	France	Exportations et livraisons intracom.	30/06/2023	30/06/2022
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
707300 - Ventes mat neuf taxable				5 450,00
707530 - Ventes pièces détachée				1 434,72
				6 884,72
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net				6 884,72
			30/06/2023	30/06/2022
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				
758000 - Produits divers gestion courante			0,17	0,63
			0,17	0,63
Total produits d'exploitation (I)			0,17	6 885,35
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
603700 - Variat. stocks marchandises				6 884,72
				6 884,72
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)				
606140 - Carburant non stocké				77,00
615000 - Entretien et réparations				6,62
616300 - Assurance matériel de transport				306,96
622600 - Honoraires				1 892,00
622700 - Frais d'actes et contentieux				133,20
626200 - Téléphone				120,00
627800 - Services bancaires			73,25	63,00
			73,25	2 598,78
Impôts, taxes et versements assimilés				
635110 - Contrib. foncière des Entreprises			255,00	263,00
635120 - Taxes foncières			20,00	31,00
			275,00	294,00
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
681120 - Dot. amort. s/immobil. corporel.				7 650,36
				7 650,36
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges				
658000 - Charges diverses gestion courante				135,70
				135,70
Total charges d'exploitation (II)			348,25	17 563,56

Compte de résultat détaillé

	30/06/2023	30/06/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-348,08	-10 678,21
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total produits financiers (V)		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total charges financières (VI)		
RESULTAT FINANCIER (V-VI)		
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-348,08	-10 678,21

	30/06/2023	30/06/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
775000 - Produits cessions éléments d'actif		55 530,00
		55 530,00
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		55 530,00
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
675000 - Valeurs compt. éléments actif cédés		50 981,34
		50 981,34
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		50 981,34
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		4 548,66
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	0,17	62 415,35
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	348,25	68 544,90
BENEFICE OU PERTE	-348,08	-6 129,55
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		

Compte de résultat détaillé

	30/06/2023	30/06/2022
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

ETATS FINANCIERS**2023****Période du 01/07/2022 au 30/06/2023**

Liasse fiscale

P

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2023

Exercice ouvert le	01/07/2022	et clos le	30/06/2023	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SARL ACMP			
SIRET	4 9 9 8 6 9 7 1 7 0 0 0 1 1		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
3 MON IDEE			
87300 BLANZAC			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	--	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	348
	Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	

2 Plus-values				PV à long terme imposables à 15 %			
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées art. 238quindecies	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Territoire entrepreneur, art 44 octies A	
Entreprises nouvelles art. 44 septies	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W	
--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Récettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258–SD (art. 223–I–1 <i>quinquies</i> C), cocher la case	☐
2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258–SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258–SD par la société tête de groupe (art. 223 <i>quinquies</i> C–I–2), cocher la case	☐
dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité
---	--

Nom et coordonnées	ECF	Viseur conventionné	Visa : CGA
- du prestataire :			
- du comptable : SAS ALIENOR COMPTABILITE CONSEILS			
4 Chez Jean de la Veaux 86350 Chateau-Garnier			
- du conseil :			
- du CGA ou du viseur conventionné :			
- N° d'agrément :			

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL ACMP</u>				Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise <u>3 MON IDEE 87300 BLANZAC</u>						
Numéro SIRET* <u>4 9 9 8 6 9 7 1 7 0 0 0 1 1</u>						
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>12</u>				Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>		
				Exercice N clos le <u>30/06/2023</u>		
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012		
		Autres*	014	016		
	Immobilisations corporelles*		028	030		
	Immobilisations financières* (1)		040	042		
	Total I (5)		044	048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
		Marchandises *	060	062	38 000	38 000
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070		
		Autres* (3)	072	074	2	2
		Valeurs mobilières de placement	080	082		
		Disponibilités	084	086	4 354	4 354
		Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II		096	098	42 356	42 356
	Total général (I + II)		110	112	42 356	42 356
PASSIF				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		10 000	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126		1 000	
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131			
	Report à nouveau		134		(27 390)	
	Résultat de l'exercice		136		(348)	
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142		(16 738)	
Provisions pour risques et charges				Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		45	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169		59 050	
	Produits constatés d'avance		174			
				Total III	176	59 095
Total général (I + II + III)				180		42 356
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL ACMPNéant ☐ *Exercice N clos le
30/06/2023**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209		210		
	Production vendue	{ biens services*	et livraisons intracommunautaires	215		214		
				217		218		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)				222		
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production				224		
	Subventions d'exploitation reçues					226		
	Autres produits					230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises)*					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	73		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	255	244	275
	Rémunérations du personnel*					250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		
	Dotations aux amortissements*					254		
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			259		262	
	Total des charges d'exploitation (II)						264	348
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(348)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)	280		
	Produits exceptionnels				(IV)	290		
	Charges financières				(V)	294		
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			347 348		300	
	Impôts sur les bénéfices*				(VII)	306		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	(348)
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312		314	348	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des épaves d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D)	249		251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU (44. octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992						
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		350	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649			
				Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352		354	348			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :		356					
	Déficits antérieurs reportables : *	42 405	dont imputés sur le résultat :		360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370		372	348			

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ACMP

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres mmob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	42 405
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	42 405
Déficits de l'exercice	860	348
Total des déficits restant à reporter	870	42 753

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	
dont cotisations facultatives Madelin		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*		380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé		388
Montant de la TVA collectée		374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

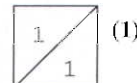
6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2023 3

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30/06/2023

N° SIRET

4 9 9 8 6 9 7 1 7 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ACMP

ADRESSE (voie) 3 MON IDEE

CODE POSTAL 87300

VILLE BLANZAC

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	1 000
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination LAVERGNE INVESTISSEMENT
N° SIREN (si société établie en France) 499282788 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 1 000
Adresse : N° 3 Voie MON IDEE
Code Postal 87300 Commune BLANZAC Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

- (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.



N° de gestion 2007B00557

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 7 mai 2024

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 499 869 717 R.C.S. Limoges
Date d'immatriculation 10/09/2007
Dénomination ou raison sociale A.C.M.P.
Forme juridique Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
Capital social 10.000,00-Euros
Adresse du siège Monidee 87300 Blanzac
Nomenclature d'activités française (code NAF) 7490B
Durée de la personne morale Jusqu'au 09/09/2106
Date de clôture de l'exercice social 30 juin

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Gérant

Nom, prénoms LAVERGNE Jean-Pierre Francois
Date et lieu de naissance Le 04/02/1946 à DARNAC (87)
Nationalité Française
Domicile personnel Monidee 87300 Blanzac

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ACTIVITÉ ET À L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement Monidee 87300 Blanzac
Activité(s) exercée(s) ETUDE CONSTRUCTION DE PROTOTYPES POUR L'INDUSTRIE L'AERONAUTIQUE ET LE BTP NEGOCE LOCATION DE TOUT TYPE DE MACHINE ET OUTILLAGE ACQUISITION ET AMENAGEMENT DE TOUTS TERRAINS A BATIR ET DE BIENS IMMOBILIERS VENTE DES IMMEUBLES
Nomenclature d'activités française (code NAF) 7490B
Date de commencement d'activité 04/09/2007
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

P

Accueil > Mes Commandes > Mon historique > Commande N°40513-SOBKU > Etat d'endettement

A.C.M.P.

SIREN : 499 869 717
N°TVA Intracommunautaire : Non communiqué
Siège social : Monidee, 87300 Blanzac

Impression de la fiche

POUR RECEVOIR UN ETAT D'ENDETTEMENT DELIVRE ET CERTIFIE PAR LE GREFFIER

Recevoir par courrier

Les recherches effectuées sur le nom, la dénomination et l'adresse de l'entreprise ci dessus, sélectionnés par vos soins lors de la consultation du Registre du Commerce, NE RÉVÈLENT AUCUNE INSCRIPTION. Toutefois, seul un état certifié par le Greffier peut faire foi de l'absence d'inscription.
La réquisition d'un état complet d'endettement permet à ce jour de consulter en ligne les informations inscrites relatives à 18 catégories d'inscription ; la consultation de l'ensemble des 24 catégories d'inscription nécessite un complément de délivrance par courrier.

Type d'Inscription de sureté (à compter du 01/01/2023)	FICHIER À JOUR AU
Saisie pénale de fonds de commerce	09/05/2024
Warrants agricoles	09/05/2024
Nantissements conventionnels de parts de sociétés	09/05/2024
Inscriptions de gage sans dépossession à partir du 01/01/2023	09/05/2024

P

Type d'inscription de privilège**FICHER À JOUR AU**

Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	09/05/2024
Privilèges du Trésor Public	09/05/2024
Protêts	09/05/2024
Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)	09/05/2024
Privilèges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolutoire	09/05/2024
Nantissements de fonds agricole	09/05/2024
Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	09/05/2024
Déclarations de créances	09/05/2024
Opérations de crédit-bail en matière mobilière	09/05/2024
Publicité de contrats de location	09/05/2024
Publicité de clauses de réserve de propriété	09/05/2024
Gage des stocks	09/05/2024
Warrants (hors agricoles)	09/05/2024
Prêts et délais	09/05/2024
Biens inaliénables	09/05/2024

Type d'inscription de gage (jusqu'au 31/12/2022)**FICHER À JOUR AU**

Animaux	09/05/2024
Horlogerie et Bijoux	09/05/2024

P

Instruments de musique	09/05/2024
Matériels, mobiliers et produits à usage professionnel non visés dans les autres catégories	09/05/2024
Matériels à usage non professionnel autres qu'informatiques	09/05/2024
Matériels liés au sport	09/05/2024
Matériels informatiques et accessoires	09/05/2024
Meubles meublants	09/05/2024
Meubles incorporels autres que parts sociales	09/05/2024
Monnaies	09/05/2024
Objets d'art, de collection ou d'antiquité	09/05/2024
Parts sociales	09/05/2024
Produits de l'édition, de la presse ou d'autres industries graphiques	09/05/2024
Produits liquides non comestibles	09/05/2024
Produits textiles	09/05/2024
Produits alimentaires	09/05/2024
Autres	09/05/2024

P

Accueil > Mes Commandes > Mon historique > Commande N°40513-SOBKU

A.C.M.P.

SIREN : 499 869 717

N°TVA intracommunautaire : Non communiqué

Siège social : MONIDEE, 87300 BLANZAC

Document communiqué

Certificat

Certificat

Le Greffier du Tribunal de Commerce de LIMOGES certifie que les recherches faites sur le registre du commerce et des sociétés pour les personnes immatriculées à ce registre et sur le répertoire général des affaires de la juridiction pour les personnes non immatriculées relativement à des procédures de :

- Règlement judiciaire et Liquidation des biens (Loi du 13/07/1967)
- Redressement et Liquidation Judiciaire (Loi du 25/01/1985)
- Sauvegarde, Redressement et Liquidation Judiciaire (Loi du 26/07/2005)

Concernant l'entreprise ci-dessus ont donné pour résultat :

NEANT

Certificat délivré sous réserve :

- De toute procédure collective ouverte par une autre juridiction et non portée à la connaissance du greffe ;
- De toute procédure collective dont les mentions au R.C.S. ont été radiées en application de l'un des articles suivants : R. 626-20, R. 123-135, ou R. 123-154 du Code de Commerce ; 36-1 ou 71 du décret n° 84-406 du 30 mai 1984 ;
- De toute radiation, non portée à la connaissance du greffe, de mentions inscrites à d'autres registres ou répertoires.

Document délivré le 13/05/2024

Ces informations sont à jour à la date du 12/05/2024

Recevez un certificat en matière de procédure collective, délivré et certifié par le greffier

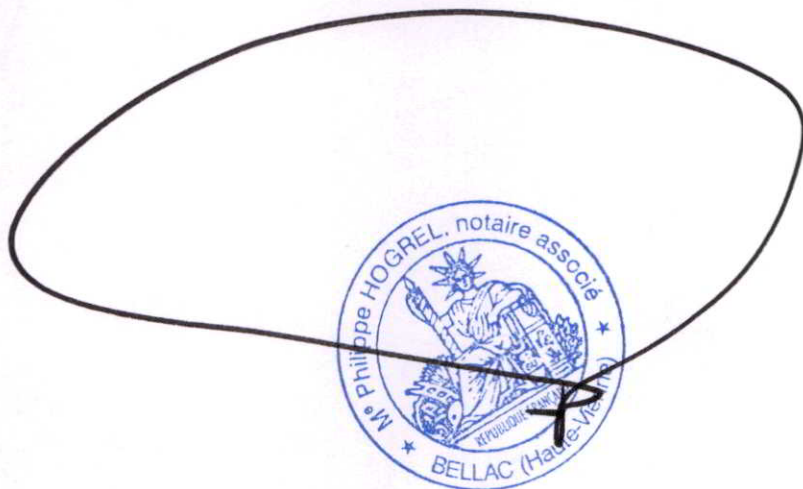
Liste des annexes :

- DECISION DISSOLUTION
- ANNONCE LEGALE
- copie annonce légale
- BILAN 2023 ACMP
- Extrait KBIS - Dossier Complet A.C.M.P.
- Etat INSCRIPTION
- Certif Proc coll

P

SUIVENT LES SIGNATURES de Jean-Pierre LAVERGNE, et Maître Philippe HOGREL, Notaire.

POUR COPIE AUTHENTIQUE certifiée conforme à la minute par le notaire soussigné, délivrée sur 43 pages, sans renvoi ni mot nul.



2